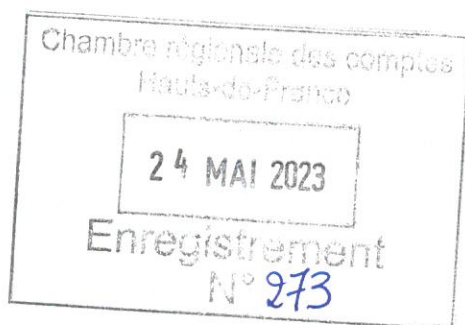




Région  
Hauts-de-France

Le Président



**Monsieur Frédéric ADVIELLE**  
Président  
Chambre Régionale des Comptes  
Hôtel Dubois de Fosseux  
14 rue du Marché au Filé  
62012 ARRAS CEDEX

Lille, le **22 MAI 2023**

**Objet :** Contrôle des comptes et de la gestion de l'association Averroès

*ds*

Monsieur le Président,

Pour faire suite à la transmission du rapport sur le contrôle des comptes et de la gestion de l'association Averroès, je souhaite vous faire part de plusieurs remarques qui me semblent être importantes compte tenu de la nature des informations que vous avez bien voulu porter à notre connaissance ainsi que du litige qui oppose le Conseil régional des Hauts-de-France et l'association Averroès.

Tout d'abord dans la présentation de l'association Averroès et plus précisément dans le paragraphe intitulé « 1.1.3 Une proximité avec le réseau « Musulmans de France (ex-UOIF) » » vous rappelez l'imbrication qui existe entre Musulmans de France, qui je le rappelle, est une émanation du mouvement des Frères Musulmans sur notre territoire, et l'association Averroès puisque l'article 14 des statuts de l'association précise qu'en cas de dissolution l'actif serait dévolu à la Ligue Islamique du Nord, représentante de Musulmans de France dans le département du Nord. Cette proximité est matérialisée dans les statuts, de manière juridique, mais également de manière personnelle par la présence de Monsieur Amar LASFAR, en qualité de président de l'ensemble de ces structures.

Pour rappel, la Ligue Islamique du Nord et Musulmans de France (ex-UOIF) ont en leur sein des personnes qui ont tenu et tiennent encore aujourd'hui des propos pénalement répréhensibles et je m'interroge sur le rôle d'alerte du Ministère de l'Education Nationale qui a malgré cela accordé un contrat d'association au lycée Averroès et renouvelé son soutien.

Toujours concernant Monsieur LASFAR, vous évoquez sa présence dans les organes décisionnels de l'association et vous nous apprenez que ce dernier possède deux agences de voyage qui ont bénéficié de commandes du lycée entre 2011 et 2020 pour un montant total de 73 000 euros. Je ne doute pas que des suites judiciaires seront étudiées sur ce point.

Sur le volet religieux, dans votre paragraphe « 2.3.2 le cours d'éthique musulmane en décalage avec le projet d'établissement et le projet éducatif » vous révélez des points inquiétants quant à l'éducation de nos enfants. En effet, il est précisé que lors du cours d'éthique musulmane l'ouvrage commenté des « Quarante hadiths de l'imam An-Nawawi » est étudié et certains commentaires se confrontent directement avec les valeurs de la République.

151, avenue du Président Hoover - 59555 Lille Cedex - Accès métro : Lille Grand Palais  
Tél. (0)3 74 27 00 00 – fax (0)3 74 27 00 05 - hautsdefrance.fr

Les exemples que vous mentionnez sont édifiants comme l'interdiction pour une femme malade de se faire ausculter par un homme, d'éviter la mixité sur son lieu de travail, la prohibition sous peine de mort de l'apostasie ou encore la prééminence de la loi divine sur celle des hommes. Bien que d'autres éditions commentées existent, l'établissement a choisi délibérément de faire étudier cet ouvrage à ses élèves et par conséquent de se placer en marge des valeurs républicaines. Je continue à m'interroger sur la teneur de l'inspection de l'Education Nationale menée en 2020 et qui aurait pu amener une remise en cause du soutien de l'Etat à cet établissement.

Sur le volet du financement de l'association, au-delà du fait que nous apprenons que la gestion de l'association est désastreuse malgré les fonds publics et privés injectés chaque année, vous révélez que l'association a bénéficié d'un total de 1,9 million d'euros de dons provenant de l'étranger suite à des collectes dans des mosquées en Allemagne et aux Pays-Bas mais également de virements provenant d'organisations du Koweït, d'Arabie Saoudite ou encore du Bahreïn. Ce point est particulièrement inquiétant et démontre bien l'entrisme dont font preuve certaines structures étrangères en France.

En 2019 lors de la révélation du don accordé par Qatar Charity et la dénonciation de cette situation, la Région Hauts-de-France a demandé des explications à plusieurs reprises à la structure mais également au Rectorat et au Ministère de l'Education Nationale, en souhaitant, dans un souci de bonne gestion des deniers publics, bloquer les subventions le temps d'obtenir des éclaircissements. Suite à cela les services du Ministère de l'Education Nationale ont indiqué qu'il n'y avait aucun problème dans la gestion de la structure malgré nos doutes. En parallèle, afin d'obtenir les fonds régionaux, l'association Averroès a attaqué à plusieurs reprises le Conseil régional devant la justice administrative et a systématiquement obtenu gain de cause afin de nous contraindre à régler les différentes sommes.

Aujourd'hui votre rapport prouve que la Région Hauts-de-France était fondée à agir pour protéger ses intérêts.

De même, la qualité de votre rapport est à mettre en parallèle avec le rapport 2020-047 de l'Inspection Générale de l'Education, du sport et de la recherche qui n'a eu pour seule utilité que de faire condamner la Région au cours des différents procès intentés. Le rapport financier mené par les agents de la DRFIP a permis de relever des irrégularités, en revanche le volet pédagogique mené par les inspecteurs de l'Education Nationale posait une vision idyllique de l'établissement dans lequel il n'y avait aucun problème y compris pendant le cours d'éthique.

Enfin, au regard des remarques et constats que vous formulez dans votre rapport, je m'interroge sur le maintien par le Ministère de l'Education Nationale du contrat d'association avec le lycée Averroès qui contrevient aux valeurs de la République et je souhaite une action forte de la part de l'Etat qui ne peut laisser de telles pratiques perdurer et se doit de protéger les élèves ainsi que les familles qui ont fait confiance à cet établissement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Candidat,*



Xavier BERTRAND